



Ouagadougou, le 17 JUIL 2023

N°2023/ 1047 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

=====

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur de porter à la connaissance des lauréats du baccalauréat de la session de 2023, que l'Etat burkinabé offre au titre de l'année académique 2023-2024, des bourses nationales pour des études de cycle licence au Burkina Faso dans les Ecoles Inter-Etats et Sous régionales suivantes :

- Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) : **deux (02) bourses ;**
- Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT)/Antenne Ouagadougou : **deux (02) bourses.**

Les candidats à cette catégorie de bourses peuvent soumettre leur dossier de demande de bourses sur la plateforme CAMPUSFASO à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Les candidats doivent faire un choix entre les deux (02) établissements suscités.

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez-vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;

- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ; après le dépôt, reconnectez-vous et vérifiez que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

Chaque candidat recevra un mail de confirmation après avoir soumis avec succès sa candidature. **Rassurez-vous d'avoir reçu ce mail de confirmation.**

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les candidats admis au baccalauréat de la session de 2023, **au premier tour** et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du baccalauréat de la session 2023 ;
- avoir au moins **14/20** de moyenne ;
- être âgé de **22 ans au plus au 31 décembre 2023.**

2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- 1- un extrait d'acte de naissance ;
- 2- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- 3- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2023 ;
- 4- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, session de 2023.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du 07 au 21 août 2023 au plus tard à 23h 59 min.

NB :

- *tout dossier incomplet est irrecevable ;*
- *tout dossier de candidature comportant une pièce non légalisée ne sera pas valable.*

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

